

Accord social « La Poste engagée avec les postiers »

Information sur la conduite du diagnostic

pour l'actualisation de la liste des fonctions pénibles

Commission nationale santé sécurité de travail de La Poste
du 07 octobre 2021

DRH Groupe

➤ L'objectif de l'information de la CNSST

- Partager les enjeux de la révision de la liste des fonctions pénibles à La Poste prévue dans l'Accord « La Poste engagée avec les postiers » pour l'attribution de jours de repos supplémentaires
- Présenter les modalités de réalisation du diagnostic

I. L'engagement pris par la Poste, les enjeux et les fonctions concernées par le diagnostic en 2021

I.1. L'engagement pris par La Poste :

- Dans l'Accord La Poste engagée avec les postiers, La Poste a pris l'engagement de réduire la pénibilité et son impact pour les postiers et pour La Poste en :
 - Renforçant la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)
 - Prenant en compte les fonctions pénibles dans le dimensionnement du temps de repos des postiers.
- Les postiers de plus de 55 ans, qui exercent une fonction à caractère de pénibilité, disposent de jours de repos supplémentaires
La liste de ces fonctions, annexée à l'Accord, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.
- Cette liste des fonctions doit être actualisée en 2021.
- Un dimensionnement de temps de repos spécifique est mis en place pendant toute la durée de l'accord pour les postiers qui exercent une « fonction pénible ».
- Un échange avec les organisations syndicales signataires, CFDT, la liste Osons l'Avenir CFE-CGC / CFTC et l'UNSA Postes, sera réalisé en Commission de suivi en décembre 2021.

I.2. Les enjeux :

- ✓ Actualiser le diagnostic de la pénibilité **dans les délais impartis**
- ✓ **Partager les actions de prévention déployées**
- ✓ Etablir un temps de repos supplémentaire **en rapport avec le niveau de pénibilité** de la fonction exercée
- ✓ **Poursuivre l'action de prévention primaire** pour réduire les risques, les accidents de travail, maladies et inaptitudes liées aux contraintes physiques des métiers

I.3. Les fonctions concernées par le diagnostic en 2021

- La Poste a défini en 2011 une liste des fonctions pénibles :
 - dans une logique de **prévention**,
 - en appliquant **10 facteurs de risque définis par la réglementation** :
 - *Au titre des contraintes physiques marquées*
 - *Les manutentions manuelles de charges*
 - *Les postures pénibles définies comme positions forcées des articulations*
 - *Les vibrations mécaniques*
 - *Au titre de l'environnement physique agressif*
 - *Agents chimiques dangereux, y compris les poussières et les fumées*
 - *Activités exercées en milieu hyperbare*
 - *Bruit mentionné à l'article R. 4431-1*
 - *Températures extrêmes*
 - *Au titre de certains rythmes de travail*
 - *Travail de nuit*
 - *Travail en équipes successives alternantes*
 - *Travail répétitif*
 - en retenant des **seuils de prévention** partagés avec les représentants du personnel

Références :

- ✓ Loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites
- ✓ Articles du Code de la Sécurité Sociale L138-29 à L138-31
- ✓ Article du Code du travail D. 4121-5 fixant les facteurs de risques

I.3. Les fonctions concernées par le diagnostic en 2021

- La liste des fonctions définie en 2011 a été :
 - intégrée dans les accords Qualité de vie au travail en mars 2013 et Contrat de génération en janvier 2014.
 - régulièrement complétée dans le cadre d'accords sociaux successifs.
- Depuis l'accord **un Avenir pour chaque postier de 2015**, les personnes de plus de 55 ans occupant ces fonctions ont bénéficié sous certaines conditions de l'octroi de jours de repos supplémentaires (JPS : jours de pénibilité seniors)
- La liste actuelle des fonctions est en cours d'étude(*).
- Pour certaines nous manquons d'information actualisée au regard des facteurs de risque à prendre en compte, et notamment les risques en lien avec :
 - la manutention manuelle,
 - les postures pénibles.
- Une étude est donc lancée en établissement pour évaluer le niveau d'exposition de ces fonctions.

(*) Voir annexe 1



Type d'Etablissement	Fonctions sur lesquelles un diagnostic est nécessaire
PPDC	<ul style="list-style-type: none"> · Responsable Opérationnel Production (ROP) · Responsable d'Equipe (RE) · Encadrant Courrier CCD (Collecte, Concentration et Départ) · Technicien S3C (Conseil Contrôle Client)
PIC	<ul style="list-style-type: none"> · Technicien S3C (Conseil Contrôle Client)
Direction technique	<ul style="list-style-type: none"> · Techniciens de maintenance immobilier · Techniciens de maintenance infrastructure · Techniciens de maintenance MUP · Technicien de maintenance industrielle · Technicien de maintenance en centre de services (téléopérateurs)
DSEM	<ul style="list-style-type: none"> · Technicien SI en ATM · Technicien SI tertiaire (au CF)
PFC (nouvelle génération)	<ul style="list-style-type: none"> · Responsable Equipe Traitement · Technicien de maintenance
PFC	<ul style="list-style-type: none"> · Chef d'équipe · Responsable Opérationnel (RO)
ACP	<ul style="list-style-type: none"> · Responsable d'équipe
Direction du réseau des transports	<ul style="list-style-type: none"> · Conducteur livreur / Conducteur routier
Phil@poste	<ul style="list-style-type: none"> · Artisan Imprimeur & Maitre Imprimeur · Agent de vérification · Pilote Préparation finition
CF	<ul style="list-style-type: none"> · Gestionnaire documentaire bancaire · Gestionnaire appui production · Gestionnaire documents chèques

I.4. Les facteurs de risque et seuils à évaluer

Facteurs de risques professionnels	Définition / seuils
Manutentions manuelles de charges définies à l'article R. 4541-2	<p>Définition (Art. R.4541-2 du code du travail) : toute opération de transport ou de soutien d'une charge, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement, qui exige l'effort physique d'un ou de plusieurs travailleurs.</p> <p>Seuils retenus : les Valeurs maximales acceptables de la norme NF X 35-109 pour le tonnage transporté en fonction de la durée et du pousser-tirer en fonction de la fréquence des actions</p>
Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations	<p>Définition : Les postures pénibles sont définies comme les positions forcées des articulations, il s'agit de respecter des recommandations quant aux amplitudes articulaires de confort au niveau des différentes articulations : cou, épaule, poignet mais aussi dos, cheville, genou.</p> <p>➤ Les postures bras sans appui, posture penché en avant prolongé, posture main au-dessus de la tête, posture statique prolongée.</p> <p>Seuil retenu: les postures ci-dessus maintenues plus de 1h/ jour et tous les jours</p>

I.4. Les facteurs de risque et seuils à évaluer

✓ Les seuils utilisés en 2011 sont toujours pertinents pour la prévention :

- De nouvelles définitions et de nouveaux seuils réglementaires ont été définis depuis 2015 dans le cadre de la mise en œuvre du C3P (compte personnel de prévention de la pénibilité) puis du C2P (compte professionnel de prévention)
- Ces seuils de 2015 sont plus restrictifs : les expositions déclarées en 2020 par La Poste sont liées uniquement au travail de nuit
- Pour la manutention manuelle, la Poste a retenu la norme AFNOR car elle permet de prendre en compte les conditions dans lesquelles la manutention est réalisée (la durée pendant laquelle la personne effectue de la manutention, les postures qu'elle adopte pour le faire, la distance parcourue, l'équipement utilisé et l'environnement de travail).

II. L'organisation opérationnelle du diagnostic

II.1. La démarche mise en place pour les établissements concernés (1/2)

- ✓ La démarche de diagnostic est conduite en établissement* de façon pluridisciplinaire en associant :
 - Directeur de l'établissement
 - Encadrement
 - Collaborateurs occupant la fonction évaluée
 - Le préventeur,
 - Le médecin du travail
- With the support of external ergonomists from the Solutions Productives** cabinet
- ✓ The CHSCT competent for the establishments participating in the diagnosis are informed of the launch of the diagnosis.
- ✓ The diagnosis is carried out in September and October 2021.
- ✓ The results of the evaluation carried out in the establishment, the improvement levers will be shared to reinforce prevention at the local level and disseminated to other establishments.

(*) List of sites in annex 2

(**) Precisions on the ergonomics consulting firm Solutions productives in annex 3

C1 - Interne



LE GROUPE LA POSTE

II.1. La démarche mise en place pour les établissements concernés (2/2)

Préparation de l'intervention en territoire

- Réunion du groupe projet local associant le directeur d'établissement, le préventeur, le médecin du travail, le RQVT, l'ergonome pour définir les conditions d'intervention
- Visite de l'établissement par l'ergonome et entretiens avec 2 ou 3 postiers par poste à évaluer et un manager.
- Communication des informations permettant à l'ergonome de comprendre les conditions d'exercice de l'activité
- Information du CHSCT en amont du diagnostic

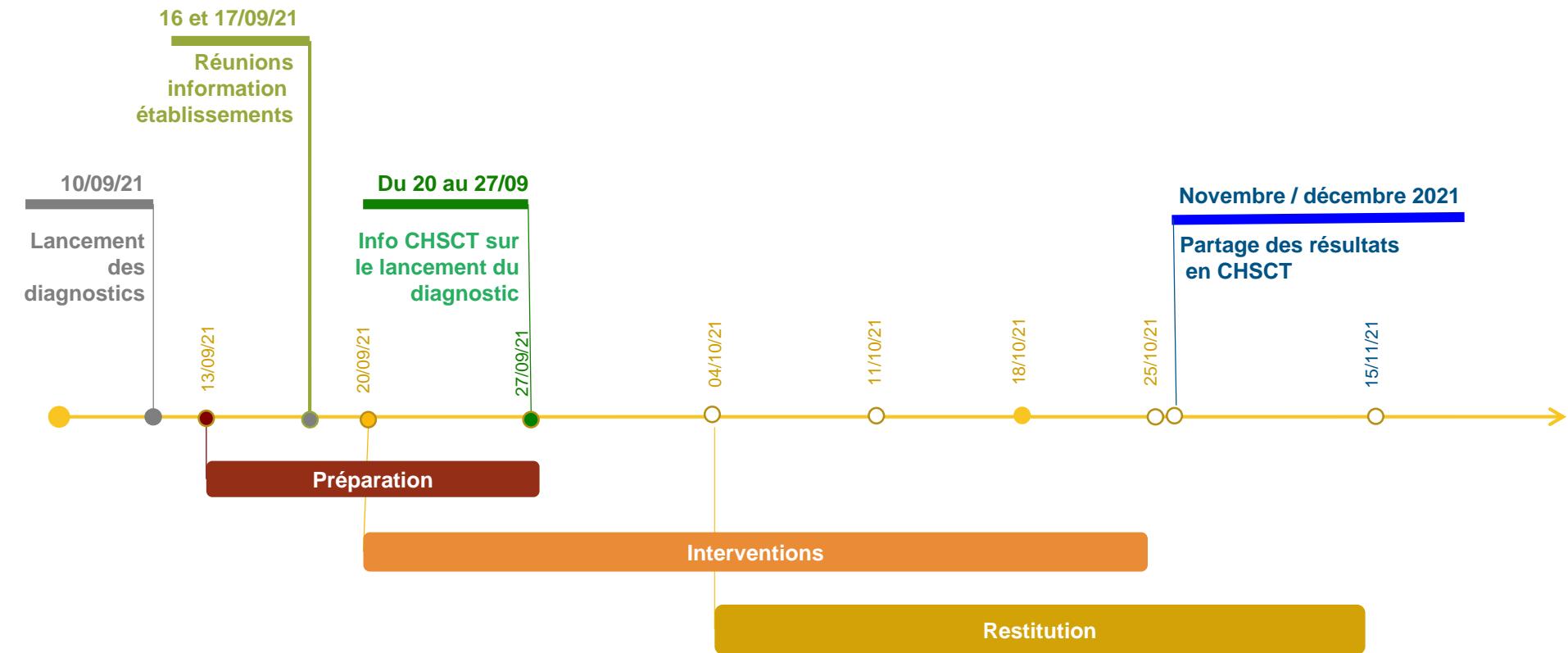
Intervention en territoire

- Observation de l'activité du poste à évaluer par l'ergonome / le préventeur
- Réalisation d'entretiens terrain par l'ergonome / le préventeur et debriefing avec le collaborateur et l'encadrement
- Analyse de l'exposition au risque au vu du seuil à évaluer et compte-tenu des actions de prévention en place

Restitution en territoire

- Présentation des résultats au groupe projet local et échange sur les pistes d'amélioration qui seront à approfondir au niveau de l'établissement : **avant le 25 octobre 2021**
- Partage des résultats et des pistes d'amélioration en CHSCT local : **novembre / décembre 2021**

II.2. Macro planning



Annexes

La liste des fonctions à caractère de pénibilité annexée à l'accord La Poste engagée avec les postiers de mai 2021

ANNEXE 2. Les fonctions à caractère de pénibilité

Cette liste s'applique jusqu'à sa mise à jour en 2021

SERVICES-COURRIER-COLIS*

- **Chef d'équipe en établissement opérationnel Courrier-Colis (III.1) :**
 - chef d'équipe courrier colis
 - responsable opérationnel (ROp)
 - responsable d'équipe (RE)
 - chef d'équipe
 - chef d'équipe production
 - encadrant courrier distribution
 - encadrant courrier
 - encadrant courrier CDD
 - encadrant courrier traitement
- **PDC, PPDC, PIC, PFC, ACP, Philaposte :**
 - facteur, FE, FQ, facteur guichetier (FG), facteur polyvalent (FP), facteur services expert (FSE)
 - agent courrier
 - agent de production
 - pilote de production
 - cariste
 - agent de secteur en PFC et agent de secteur expert
 - agent de traitement Colis en PFC et agent de traitement monocolis confirmé
 - animateur qualité
 - opérateur colis
 - agent imprimerie
- **PIC**
 - technicien S3C

(*y compris dans les établissements de Corse et des DOM, rattachés à la branche Réseau La Poste)

SERVICES FINANCIERS

- **Technique et informatique**
 - IRT (informatique, réseau, téléphonie)
- **Logistique**
 - gestionnaire logistique
- **Courrier Documents**
 - gestionnaire courrier
- **Éditique**
 - gestionnaire de fabrication de documents

TOUTES BRANCHES ET ACTIVITÉS CONFONDUES

- gestionnaire documentaire en service archives
- personnel travaillant la nuit (cadres y compris)
- agent logistique cariste
- pilote d'exploitation hyperviseur réseau
- agent de maintenance
- technicien de maintenance
- technicien de maintenance des installations
- technicien conseil en maintenance
- technicien SI



Annexe 2

Les établissements participant au diagnostic

Etablissements	Fonctions
PPDC Castres PPDC St Brieuc	<ul style="list-style-type: none"> . Responsable Opérationnel Production (ROP) . Responsable d'Equipe (RE) · Encadrant Courrier CCD (Collecte, Concentration et Départ) . Technicien S3C (Conseil Contrôle Client)
PIC de Lille PIC de Tours	<ul style="list-style-type: none"> . Technicien S3C (Conseil Contrôle Client)
Direction technique : Teams de Vannes et Brest PIC de Tours et Cestas Centre de services	<ul style="list-style-type: none"> . Techniciens de maintenance immobilier . Techniciens de maintenance infrastructure . Techniciens de maintenance MUP . Technicien de maintenance industrielle . Technicien de maintenance en centre de services (téléopérateurs)
DSEM ATM de Marseille CF de Marseille	<ul style="list-style-type: none"> . Technicien SI en ATM . Technicien SI tertiaire (au CF)
PFC de Douvrin PFC Côte d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> . Responsable Equipe Traitement . Technicien de maintenance
PFC de Mer PFC de Toulouse	<ul style="list-style-type: none"> . Chef d'équipe . Responsable Opérationnel (RO)
ACP Garonor ACP Herblay	<ul style="list-style-type: none"> . Responsable d'équipe
DRT - Agence de Gonesse (IDF)	<ul style="list-style-type: none"> . Conducteur livreur / Conducteur routier
Phil@poste : Boulazac	<ul style="list-style-type: none"> . Artisan Imprimeur & Maitre Imprimeur . Agent de vérification . Pilote Préparation finition

Etablissements	Fonctions
CF Orléans	<ul style="list-style-type: none"> . Gestionnaire documents chèques . Gestionnaire appui production
Centre des paiements - Limoges	<ul style="list-style-type: none"> . Gestionnaire appui production
CF de Marseille - Service Archives	<ul style="list-style-type: none"> . Gestionnaire documentaire bancaire . Gestionnaire appui production



LE GROUPE LA POSTE



Solutions Productives

Annexe 3



2021

PRÉSENTATION DU CABINET

LE GROUPE LA POSTE





Solutions Productives

30 ans de maîtrise et d'expertise.

Des consultants présents sur toute la France, spécialistes des interventions en Ergonomie, Performance & Stratégie.

Une **équipe pluridisciplinaire** pour une gestion collective des connaissances.

Un engagement permanent en **Recherche & Développement**.

Un **comité scientifique** réunissant consultants, cadres dirigeants, enseignants chercheurs, issus des disciplines de l'ergonomie et des sciences de gestion.

Partenaires institutionnels et financeurs

AGEFIPH

- Démarche maintien dans l'emploi
- Continuité de la mise en place du programme FACT et CAP PREMIUM
- Habilité EPAAST sur 5 régions

CARSAT

- Conventionné par les CARSAT Bretagne et Centre Ouest pour les TMS et les RPS
- Référencé auprès de plusieurs CARSAT au niveau national sur les TMS et les RPS

ANACT

- Dispositif Covid « objectif reprise »
- Référencé comme partenaire des investissements d'avenir et de l'innovation d'Etat avec le programme labellisé « QVT et numérisation »

OPCO 21

- Dispositif Covid-conseil en Ressources Humaines

MSA

- Formation des conseillers prévention de la MSA depuis 2012

IPRP

- Habilitation IPRP

OETH

- Référencé dans le réseau national

FEP (Fédération Entreprise Propreté)

- Partenaire de la Branche

ABEA (Association Bretonne des Entreprises Agro-alimentaire)

- Accompagnement méthodologique des clubs d'entreprises

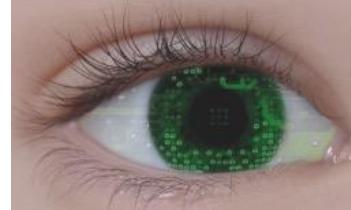
PLASTIOUEST

- Partenaire dans la Performance Industrielle pour des syndicats de branche.

Nos Services

EXPÉRIENCE UTILISATEUR

IDENTIFIER LES BESOINS COMPRENDRE LES USAGES
SIMULER LES SITUATIONS FUTURES CONCEVOIR DES PRODUITS



L'HUMAIN

SITUATION À RISQUES
QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL
DIVERSITÉ & HANDICAP



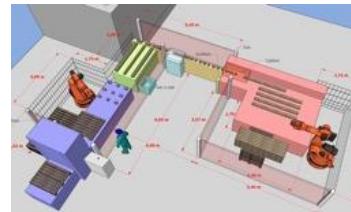
L'ORGANISATION

AMÉLIORATION CONTINUE
CONDUITE DU CHANGEMENT
MANAGEMENT DE L'ACTIVITÉ

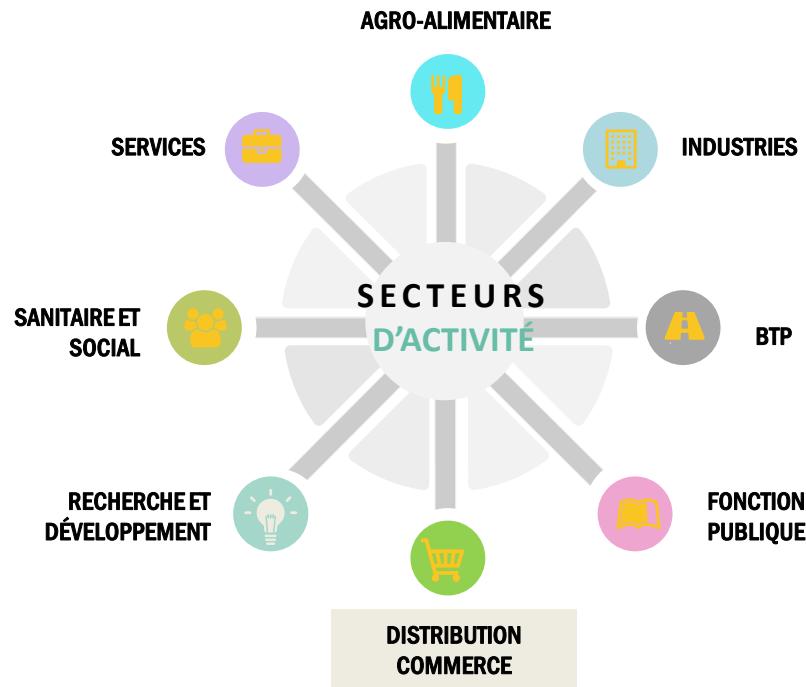


LA CONCEPTION

EXPERIENCE DE L'USAGE
ESPACES DE TRAVAIL
PROJETS INDUSTRIELS & ARCHITECTURAUX



Nos SECTEURS D'ACTIVITÉS & RÉFÉRENCES



LA POSTE



MEDIAPOST



FedEx®
Express



Commerçants
autrement



LE GROUPE LA POSTE